

St Elix le Château



A la lecture de ce bulletin spécial, vous saurez tout sur la gestion d'un budget communal, vous saurez lire votre feuille d'impôts, comment le conseil municipal vote les impôts, et comprendrez les variations des taux d'imposition sur ces dernières années. Enfin vous découvrirez l'état de la dette de la commune, les comptes de gestion 2018 et, pour finir, à l'approche de la fin de son mandat, un bilan budgétaire de M. Le Maire, François Déprez.

Comprendre le budget communal

Le budget d'une commune est constitué de recettes et de dépenses. Les deux sources principales de recettes sont les impôts locaux et les dotations de l'état. Les communes peuvent avoir recours à des emprunts, mais uniquement pour investir dans des équipements durables.

La structure d'un budget comporte 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges de personnel,
- les subventions aux associations,
- l'entretien des bâtiments et espaces publics,
- les fournitures (scolaires, mairie..),
- les indemnités d'élus,
- les intérêts d'emprunt

R E C E T T E S

Toutes les recettes que la commune peut percevoir :

- des produits de services (facturation cantine, loyers...),
- des dotations de l'État,
- des impôts et taxes

Epargne

Le budget prévisionnel est voté tous les ans en avril. Il indique aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année.

Il est précédé de plusieurs réunions de préparation où le conseil municipal analyse les résultats des années précédentes, échange sur les projets à venir,

discute des subventions à verser, débat sur les taux d'imposition à appliquer...

Le conseil municipal a l'obligation de proposer un budget équilibré à la préfecture qui est chargée de le contrôler après le vote.

SECTION INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses d'équipement :

- travaux de bâtiments, réseaux (par exemple l'agrandissement de l'école, la rénovation de l'éclairage public) ,
- acquisition de matériel, immeubles,
- remboursement du capital des emprunts

**D
E
P
E
N
S
E
S**

Toutes les recettes qui financent les investissements :

- les emprunts,
- les subventions de l'État

On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

**R
E
C
E
T
T
E
S**

e brute

Comprendre la fiscalité communale

Les trois taxes dites “ménages”

Taxe d’habitation (TH)

La taxe d'habitation est due par l'occupant de l'habitation au 1er janvier de l'année qu'il soit propriétaire ou locataire. Elle finance les communes et inter-communalités. S'y ajoute la taxe audio visuelle.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

Cette taxe est due par le propriétaire du bâtiment / bien. Cette taxe finance les communes, inter-intercommunalités et le département, ainsi que les ordures ménagères.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Cette taxe est due par le propriétaire de terrains nus. Cette taxe finance les communes et inter-intercommunalités.



- la valeur locative cadastrale du bien (représente le prix que pourrait rapporter le bien s'il était loué aux conditions du marché dans les années 70) Cette valeur locative est revalorisée tous les ans par les services des impôts (par exemple de 0,4% en 2017, 1,19% en 2018).

- les abattements prévus (par exemple : charges de famille, personnes invalides ...)

- les taux d'imposition votés par la Commune et la Communauté de communes

Le vote des taux d'imposition

La commune vote en conseil municipal les taux de 3 taxes : la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la foncière sur le non bâti (TFNB).

La communauté de communes vote également en conseil communautaire des taux additionnels pour ces 3 taxes.

		TH	TF	TFNB
2016	St Elix	6,8	10,95	70,4
	Com. Communes	13,49	3,24	14
	Taux cumulés	20,29	14,19	84,4
2017	St Elix	7,22	11,63	74,76
	Com. Communes	10,61	1,19	7,7
	Taux cumulés	17,83	12,82	82,46
2018	St Elix	8,11	13,06	83,94
	Com. Communes	10,61	1,19	7,7
	Taux cumulés	18,72	14,25	91,64

Depuis 2014, au titre de la contribution au redressement des finances publiques, l'état diminue progressivement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée aux communes. De 2014 à 2018, la dotation est passée de 70541€ à 43283€, soit 38,6 % de recettes en moins pour la commune de Saint Elix.

En 2016, la communauté de communes prend la compétence enfance et jeunesse (gestion de l'accueil de loisirs et ALAE) qui était jusqu'alors à la charge de la commune.

Ce transfert s'est accompagné d'une nouvelle répartition des impôts entre les deux collectivités.

En 2017, la Communauté de Communes Louge et Touch a fusionné avec les Communautés de Communes du Savès et de Cazères pour créer un nouvel ensemble : la Communauté de Communes Cœur de Garonne (CCCG).

Lors de cette fusion des communautés de communes, il a fallu harmoniser les taux d'imposition sur ce nouveau territoire afin que les taux cumulés Commune + CCCG restent stables pour les contribuables (c'est ce qui s'appelle le "pacte fiscal").

Pour notre ancienne communauté de Communes, la CCLT, l'harmonisation des taux lors de la fusion a produit une baisse généralisée des taux des 3 taxes inter-communales. Le pacte fiscal élaboré par la nouvelle communauté prévoyait de demander à nos communes d'augmenter leur taux dans les mêmes proportions pour compenser le manque à gagner en leur reversant ensuite la somme récoltée (c'est ce qu'on appelle

les attributions de compensation). La commune de St Elix (et 4 autres communes) a refusé cette demande et augmenté son taux dans une moindre mesure, uniquement pour compenser la baisse de dotation de l'Etat, au motif que les finances de la CC étaient à même de supporter cette baisse de revenus.

Cependant, ces 5 communes étant minoritaires, le « pacte fiscal » a été validé par le Conseil Communautaire de Cœur de Garonne et la Commune de Saint Elix a dû reverser depuis fin 2017 à la CCCG l'équivalent de ce qu'elle aurait dû prélever aux Saint Elixois, c'est-à-dire environ 25 000 €/an.

En 2018, la commune a du ré-augmenter les taux pour équilibrer le budget. Malgré cette hausse les taux actuels des 3 taxes restent inférieurs à ce qu'ils étaient avant la fusion.

Le budget de St Elix

Les résultats du compte administratif 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
D E P.	- 543 164,82€	- 205 955,62€
R E C.	+ 641 407,61€ + 387 970,07€ de report des années précédentes	+100 661,96 € + 359 634,84€ de report des années précédentes
RESULTATS DE CLOTURE		
	+ 486 212,86 €	+ 254 341,18 €
	+ 740 554,04 €	

Quelques ratios indicateurs de la bonne santé financière de la commune et de sa capacité d'auto-financement

- 1- L'excédent brut courant : 117 000€
- 2- L'épargne brute (intégrant le paiement des intérêts d'emprunts) : 98 000€
- 3- L'épargne nette (intégrant le remboursement du capital des emprunts) : 61 000€

Ces ratios traduisent le train de vie "au quotidien" de la commune. L'épargne nette représente la capacité de la commune à financer de nouveaux projets.

Quelques chiffres clés sur 2018

543 164€ de dépenses de fonctionnement
dont **52,8 %** de charge de personnel, 32 % de
charges à caractère général

641 407€ de recettes de fonctionnement dont **43 %**
issus des impôts et taxes perçus par la commune.

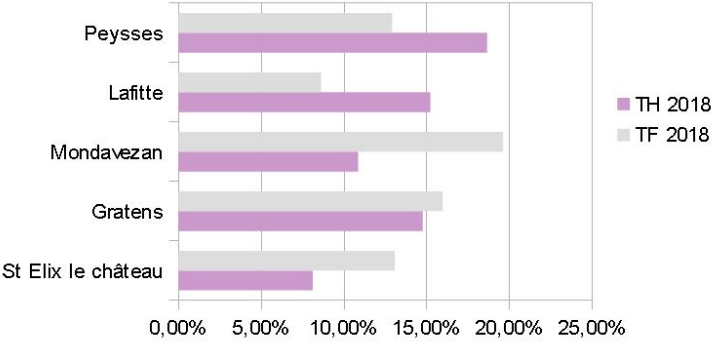
125 341 € de revenus proviennent des indemnités de forage
versées par les sociétés Denjean et Cemex qui exploitent des gravières sur
St Elix.

205 955€ de dépenses d'investissement dont :

- 19,68 % de travaux pour la façade de la mairie,
- 2,17 % pour l'équipement d'une 6ème classe à l'école,
- **54% (112 250 €) de remboursement d'emprunt exceptionnel**
en 2018 avec 74 992 € de remboursement pour un prêt relais TVA à 0 %
des travaux d'école.

Les taux de St Elix sont-ils élevés ?

Naturellement nous cherchons toujours à comparer le montant de nos impôts avec nos voisins, des amis...maintenant vous aurez compris que comparer le montant total de votre impôt n'est pas significatif, il faut comparer les éléments qui le composent : la valeur locative de votre habitation, les abattements, et enfin les taux....



Quel est le niveau d'endettement de la commune ?

	2018		2019		...	date fin
	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt		
Église rénovation extérieure	6 307,61 €	1 000,70 €	6 544,15 €	764,16 €		12/2021
Église rénovation intérieure	4 142,05 €	2 698,19 €	4 342,34 €	2 497,90 €		08/12/2028
Achat du pigeonnier	3 870,22 €	4 791,66 €	4 046,14 €	4 615,74 €		23/06/2036
Extension école	22 938,06 €	10 406,12 €	23 419,76 €	9 924,42 €		05/08/2035
Extension école (relais TVA)	74 992,50 €					
TOTAL	112 250,44 €	18 896,67 €	38 352,39 €	17 802,22 €		

Pour 2019, le taux d'endettement est de 8,8%, soit 4% inférieur au taux maximum d'endettement calculé sur la base des recettes de la commune. La capacité de désendettement de la commune est de 9,4 années. Il est communément admis que le seuil soit inférieur à 10-12 ans.

M. le Maire, un bilan ?

En matière de finances communales, le début de notre mandat fût consacré à conforter nos marges de manœuvres financières pour se permettre d'investir tout en limitant le recours à l'emprunt, et ainsi, maîtriser le taux d'endettement de la commune.

En rationalisant les dépenses, et en développant les recettes sans augmentation globale de la fiscalité « ménages », nous sommes parvenus fin 2018, à un excédent cumulé de 740 500€ environ, qui a pour vocation à financer les investissements futurs.

Ce très bon résultat, représente par exemple 380 jours en fond de roulement, alors que 30 jours sont considérés comme suffisants pour couvrir les dépenses courantes (salaires, ...). C'est un des indicateurs attestant de la bonne santé des finances de la commune.

Cet excédent, il est vrai, est, en grande partie, constitué des revenus générés par l'exploitation des gravières, revenus exceptionnels et limités dans le temps, que nous avons fait le choix d'affecter à des réalisations d'infrastructures.

Une étude prospective financière est venue confirmer notre capacité à réaliser des investissements et financer nos projets sur les pôles de loisirs et commerces.

Ce résultat ne s'est pas, pour autant, réalisé sans engager parallèlement de grands travaux d'équipement dont l'agrandissement du groupe scolaire, des aménagements de circulation autour de l'école et bientôt dans la rue du Lavoir, la rénovation et l'enfouissement de l'éclairage public, la rénovation de la façade de la mairie, etc...

Cette relative sécurisation de notre budget communal cache cependant de nombreux écueils que nous avons pu assumer tant bien que mal, et qui auraient pu mettre à mal nos finances communales, tels les baisses successives des dotations d'état durant 4 ans qui ont fortement impacté nos recettes de fonctionnement, ou les difficultés liées à la fusion des communautés de communes en une seule « Cœur de Garonne » et les pertes de ressources générées par le pacte fiscal, déjà évoqué précédemment.

Des incertitudes perdurent, concernant la compensation par l'état, à terme, de la suppression de la taxe d'habitation.

Les élus de votre commune doivent constamment veiller à la maîtrise de l'évolution des charges afin de dégager des recettes suffisamment dynamiques pour lui permettre de conserver sa capacité à répondre aux besoins de tous, dans un village en constante évolution, et en régulière progression de population.

François DÉPINEZ

Bravo, amis lecteurs, vous êtes arrivés au bout de cet édito..., le budget de votre commune n'a maintenant plus aucun secret pour vous.